

<https://47.snuipp.fr/Compte-rendu-de-l-audience-a-l-IA-sur-les-RASED-et-l-ASH>



Compte-rendu de l'audience à l'IA sur les RASED et l'ASH

- Métier - Rased, Psychologues, ASH -

Date de mise en ligne : jeudi 13 avril 2017

Dernière mise à jour : 0000

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

Mardi 11/04, dans le cadre d'un rassemblement l'Administration a reçu des représentants du SNUipp-FSU et de la FNEC-FP-FO. Nous lui avons exposé nos revendications en matière de remboursement des frais de déplacement des personnels mobiles, de création de postes RASED et avons également demandé des informations sur le CAPPEI.

Nous avons été reçu par l'IEN ASH, Mme Carole Errant, et la chef de la division des ressources humaines, Mme Stéphanie Pujos.

Frais de déplacement personnels mobiles

Pour bien montrer ce qu'il en coûte aux enseignants de RASED et aux psychologues scolaires d'exercer leur métier, les représentants des syndicats présents (FNEC-FP-FO et SNUipp-FSU) ont d'abord présentés quelques exemples de la faiblesse des moyens avec lesquels se déplacent nos collègues des RASED :

- une collègue dispose d'une enveloppe de 117Euros soit environ 500km alors qu'elle parcourt effectivement 2000km
- une autre dispose de 35Euros de septembre à décembre, montant qu'elle a vu divisé par 3 par rapport à l'an dernier.

Le faible nombre de postes, leur vacance fait que la taille des secteurs est plus grande (surtout pour les psychologues). Cela accroît mécaniquement les besoins de déplacement et les frais qu'engagent les collègues concernés.

L'administration répond qu'une partie des frais de la formation continue annulée permettra de mieux rembourser les déplacements des personnels mobiles. Maigre consolation !

Elle rappelle que les déplacements en zone urbaine de transport (ZUT !) n'ouvrent pas droit à remboursement : c'est la réglementation (et re-zut !). Nous lui faisons remarquer que si, en-dehors de Paris qui n'est pas dans notre département, les enseignants se déplaçaient en utilisant les transports publics, le temps qu'ils et elles consacraient aux élèves s'en trouverait considérablement réduit.

L'IEN ASH nous indique que les moyens de déplacement se fait selon des critères et non de façon arbitraire. Elle reconnaît que les crédits de déplacement ont été réduits ces dernières années.

Outre l'augmentation des enveloppes de moyens de déplacement qui constitue le coeur de notre revendication, nous avons porté les demandes suivantes :

- que l'Administration procède à une estimation des besoins afin de les faire remonter au ministère et qu'ils soient mis en regard des crédits accordés puis en fasse la présentation en comité technique spécial départemental (CTSD) ;
- que l'Administration présente en CTSD le montant des enveloppes, la façons dont elles sont réparties, selon quels critères, quels ratios, etc.
- d'une façon générale, que l'Administration fasse preuve de plus de transparence sur ces questions de frais de

déplacement.

Postes RASED

À la rentrée 2016, les nombres de postes occupés étaient :

Enseignants RASED spécialisé E	16
Enseignants RASED spécialisé G	6
Psychologues scolaires	21

L'EN ASH rappelle que moins de postes RASED ont été fermés en Lot-et-Garonne qu'ailleurs ; que cela aurait pu être bien pire et que le DASEN doit respecter les consignes ministérielles et rectorales d'utilisation des moyens.

Nous n'avons pas pu savoir si des postes RASED seront ouverts en septembre en rappelant la nécessité et notre exigence de la réunion du CTSD en juin.

CAPPEI

Le SNUipp-FSU a profité de cette audience pour demander quelques précisions quant à la formation qui se met en place pour le nouveau CAPPEI qui vient remplacer le CAPASH.

Tronc commun	144h
Un module de professionnalisation	52h
Deux modules d'approfondissement au choix	104h

Le module de professionnalisation correspond, à peu près, aux anciennes options du CAPA-SH : il détermine les modules d'approfondissement qui peuvent être choisis. Ces trois modules constituent ensemble des « parcours » de formation : RASED ; ULIS-UE ; EGPA ; référent ; pénitentiaire.

Le titulaire du CAPA-SH sont titulaires du CAPPEI (ce n'est pas le cas des enseignants spécialisés du second degré).

Pour changer de type de poste, il faudra suivre le module de professionnalisation correspondant.

Les lieux de formation ne sont pas encore complètement déterminés (Bordeaux, Périgueux, Mont-de-Marsan, Pau, voire plus loin selon les modules). Les formations seront organisées en période de 2 à 4 semaines entre octobre et mars.

Suite de l'action

Compte-rendu de l'audience à l'IA sur les RASED et l'ASH

Une action est élaborée collectivement : il est proposé par les enseignants de RASED qui auront épuisé leurs enveloppes de frais de ne plus se déplacer durant la première quinzaine de juin. Ils adresseront des lettres collectives aux IEN ; il est proposé à toutes les équipes des écoles d'adopter des motions en conseil des maîtres pour demander plus de moyens de fonctionnement et plus postes pour les RASED.